

**Comité directeur sur l'anti-discrimination,
la diversité et l'inclusion - CDADI**



CDADI (2023)22

10.11.2023

BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR SUR L'ANTI-DISCRIMINATION, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

6^e réunion, 19-20 octobre 2023

Bureau du Conseil de l'Europe à Paris, 55 avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16

Rapport

1. Le Bureau du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) a tenu sa sixième réunion les 19 et 20 octobre 2023 au Bureau du Conseil de l'Europe, à Paris. Le Vice-président, Erik ADELL HELLSTRÖM, préside la réunion. La liste des participants fait l'objet de l'[annexe I](#).

POINT 1 : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Le Bureau adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'[annexe II](#).

POINT 2 : Nouveaux éléments depuis la 7^e réunion plénière du CDADI

3. Le Secrétaire du CDADI rappelle que, lors de sa 7^e réunion plénière, qui s'est tenue du 27 au 29 juin 2023, le CDADI a transmis ce qui suit au Comité des Ministres : la Recommandation sur la participation politique active des jeunes issus de minorités nationales, adoptée au Comité des Ministres sans modifications le 4 octobre 2023 ; le deuxième rapport thématique sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec (2010)5 concernant les crimes de haine et autres incidents motivés par la haine en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre et des caractéristiques sexuelles (SOGIESC), dont le Comité des Ministres a pris note ; et les rapports thématiques du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) « Comment inciter les gouvernements à employer des Roms et des Gens du voyage dans les institutions de l'État et l'administration » et « La consommation de substances : prévention et traitement dans les communautés isolées », dont le Comité des Ministres a pris note également. Le CDADI a pris note de la publication de l'étude sur la prévention et la lutte contre le discours de haine en temps de crise et l'a approuvée par procédure écrite.

POINT 3 : Vue d'ensemble des travaux à mener au cours du biennium 2022-2023 et au-delà

4. Le Secrétaire du CDADI fait le point sur l'avancement du processus d'adoption du nouveau projet de mandat pour 2024-2027 au Comité des Ministres. Le projet se fonde sur l'échange de vues en ligne du CDADI concernant le plan de travail, qui a eu lieu le 23 mars 2023 (rapport de réunion joint à l'[annexe III](#)).
5. Le Secrétaire du CDADI présente le plan de travail de ce comité, soulignant que deux projets de recommandations, l'un sur la lutte contre les crimes de haine, l'autre sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et issues de la communauté des Gens du voyage, devaient être adoptés par le CDADI lors de sa 8^e réunion plénière.

POINT 4 : Élections, nominations, structures de travail et règles de remboursement

6. Le Bureau discute de l'élection prochaine du ou de la président-e, du ou de la vice-président-e et de trois membres du Bureau lors de la 8^e réunion du CDADI, ainsi que de la nomination des rapporteurs sur l'égalité de genre et les droits des personnes handicapées, des enfants et des jeunes.
7. Le Secrétaire explique qu'en attendant l'adoption du nouveau projet de mandat, le CDADI sera invité à désigner dix représentants des États membres et deux représentants des autorités régionales pour nommer un membre et éventuellement un suppléant au Comité d'experts sur l'intégration interculturelle des migrants (ADI-INT) ainsi qu'à approuver la liste des huit représentants des autorités locales participant au programme des Cités interculturelles, qui désigneront un membre et éventuellement un suppléant à l'ADI-INT. De plus, il sera demandé au CDADI de désigner quatre représentants des États membres pour nommer un membre au Comité d'experts sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI) et de désigner les

États membres qui nommeront des membres dans les différents groupes de travail du CDADI. Pour préparer les livrables prévus dans le projet de mandat, trois groupes de travail peuvent être créés sur le discours et les crimes de haine, les minorités nationales et la discrimination intersectionnelle. Le Secrétariat préparera des informations pour les membres du CDADI, les participants et les observateurs sur cet ensemble de positions.

8. Le Bureau examine les règles de remboursement pour l'ADI-ROM et l'ADI-SOGIESC, qui seront présentées lors de la 8^e réunion plénière du CDADI et que les membres seront invités à approuver.

POINT 5 : Préparatifs de la 8^e réunion du CDADI (5-7 décembre, à Strasbourg)

9. La Présidente du Comité d'experts sur les crimes de haine (PC/ADI-CH), Stephanie ÖNER, informe le Bureau de l'avancement du projet de recommandation du Comité des Ministres sur la lutte contre les crimes de haine à l'issue de la quatrième et dernière réunion du PC/ADI-CH, qui s'est tenue du 4 au 6 octobre 2023, à Strasbourg. Le Comité examine le texte de la recommandation et celui de l'exposé des motifs, en tenant compte de tous les commentaires reçus du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et du CDADI ainsi que de ceux reçus lors de la consultation publique qui a eu lieu du 26 mai au 7 juillet. Le PC/ADI-CH s'accorde à l'unanimité sur les changements apportés. Une séance conjointe du CDPC et du CDADI est prévue le 21 novembre pour que les deux comités directeurs puissent approuver la recommandation et adopter l'exposé des motifs dans de bonnes conditions. Le CDPC et le CDADI auront d'abord la possibilité d'échanger sur le texte séparément avant de se réunir pour le processus d'adoption conjointe.
10. Le Président nouvellement élu de l'ADI-ROM, Manuel DEMOUGEOT, informe le Bureau de l'état d'avancement des livrables de ce comité et de sa 8^e réunion, qui s'est tenue les 17 et 18 octobre 2023. L'ADI-ROM a approuvé le projet de recommandation sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et issues de la communauté des Gens du voyage et son exposé des motifs et a convenu de les envoyer au CDADI en vue de les présenter à la 8^e réunion de ce comité pour approbation et transmission au Comité des Ministres. Le programme de renforcement des capacités et les outils soutenant la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2020)2 sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques sont en bonne voie et un questionnaire a été distribué aux membres de l'ADI-ROM sur le sujet. Des travaux ont débuté également concernant une étude cartographique et l'élaboration de lignes directrices méthodologiques pour l'intégration de l'histoire des Roms et des Gens du voyage dans les programmes scolaires. Deux réunions du groupe de travail chargé de l'étude de faisabilité sur les politiques et les pratiques de déségrégation et d'inclusion dans le domaine de l'éducation, incluant les enfants roms et issus de la communauté des Gens du voyage, ont eu lieu et une autre est prévue pour novembre 2023. Il a été demandé aux membres de l'ADI-ROM d'informer le Comité des faits nouveaux concernant les politiques pour l'égalité des Roms et des Gens du voyage et de la façon dont les politiques nationales contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025). L'évaluation finale du Plan d'action stratégique se fondera sur ces informations. Du 20 au 22 septembre 2023, les experts de l'ADI-ROM nommés par Chypre, la France, la Hongrie, l'Irlande, la Macédoine du Nord et la Türkiye ont été accueillis par la Grèce pour la visite thématique sur l'éducation de la petite enfance, dont les conclusions seront présentées lors de la 8^e réunion du CDADI. Enfin, le projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Écoles inclusives : améliorer la situation des enfants roms » (INSCHOOL 3) sera présenté à la 8^e réunion du CDADI.
11. La Présidente du Groupe de travail sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (GT-ADI-SOGI), Georgia WOLFF, informe le Bureau de l'avancement des travaux de ce groupe. Sa 4^e réunion aura lieu le 14 novembre 2023, à Strasbourg, et la Table ronde européenne sur l'accès des personnes

LGBTI aux soins de santé, le 15 novembre. Pour ce qui concerne le troisième examen thématique de la Recommandation CM/Rec (2010)5 sur les personnes LGBTI et l'accès aux soins de santé, la Bosnie-Herzégovine accueillera une table ronde nationale à Sarajevo, le 12 décembre, tandis que l'unité OSIG organise plusieurs tables rondes sur des sujets spécifiques afin de recueillir des exemples de bonnes pratiques pour le rapport européen. Le premier de ces événements en ligne a été un grand succès. La table ronde européenne se penchera sur des questions transversales et le CDADI sera informé des progrès réalisés lors de sa 8^e réunion. Un premier projet de Recommandation sur l'égalité des droits des personnes intersexes sera produit au printemps 2024.

12. Menno ETTEMA, de l'unité Non au discours de haine et Coopération, informe le Bureau des travaux relatifs à la Recommandation CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre le discours de haine. La première réunion du groupe de travail créé lors de la dernière réunion du CDADI s'est tenue début septembre. Le groupe a travaillé sur les commentaires reçus et a approuvé le contenu de l'étude sur la lutte contre le discours de haine en temps de crise ; le CDADI a maintenant pris note la publication de cette étude et l'a approuvée par procédure écrite. Le groupe a également discuté de l'élaboration d'une fiche d'information à publier. De plus, la compilation des pratiques prometteuses de lutte contre le discours de haine est en cours. Une table ronde sur le sujet est prévue pour la 8^e réunion plénière du CDADI, ce qui donnera l'occasion aux États membres d'échanger sur les pratiques dans le domaine. Le rapport contenant la compilation finale devrait être prêt pour les réunions du CDADI et du CDMSI au printemps 2024. Enfin, le Bureau échange sur une configuration de travail adéquate pour préparer des livrables sur le discours de haine et sur le sujet connexe des crimes de haine dans le cadre de son nouveau mandat.
13. La Vice-présidente de l'ADI-INT, Zahra NIAZI, fait le point sur l'avancement des travaux de ce comité et sur sa 4^e réunion plénière, qui s'est tenue les 17 et 18 octobre 2023, à Strasbourg. L'ADI-INT a progressé dans l'élaboration des outils pour le modèle de programme de renforcement des capacités, que le CDADI a adopté en décembre 2022, en vue de soutenir la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle. L'ADI-INT a approuvé le Recueil de bonnes pratiques sur l'intégration interculturelle et la gouvernance multiniveaux, qui présente des politiques et des projets inspirants et pratiques au niveau national, régional et local. Le Recueil sera transmis au CDADI pour adoption lors de sa 8^e réunion, en décembre. L'ADI-INT a également examiné et revu la liste des questions pour le futur Indice de gouvernance multiniveaux, quatrième et dernier outil du programme de renforcement des capacités. Certaines délégations se sont portées volontaires pour tester le questionnaire dans le cadre d'un projet pilote et pour faire part de leurs observations à l'ADI-INT. Ce comité a en outre discuté des suites données à l'étude de faisabilité concernant un nouvel instrument sur les stratégies globales d'inclusion et demandé au Secrétariat d'élaborer une ébauche de projet de document d'orientation pour l'inclusion dans les domaines relevant de la responsabilité du CDADI, éventuellement avec l'aide de consultants. L'ADI-INT a discuté également de la désignation prochaine de membres de l'ADI-INT par le CDADI pour 2024-2025 et des livrables possibles du nouveau mandat. Le Comité informe le Bureau qu'il a été invité à participer à une conférence ministérielle organisée dans le cadre de la présidence belge de l'UE sur l'intégration des nouveaux arrivants, les 8 et 9 février 2024, et à une conférence sur les approches de la gouvernance locale en matière de diversité, le 19 avril 2024. Le Comité a convenu de tenir sa 5^e réunion les 14 et 15 mai 2024.

POINT 5 – Projet d'ordre du jour de la 8^e réunion du CDADI, en particulier des échanges de vues

14. Le Secrétaire du CDADI présente le projet d'ordre du jour de la 8^e réunion du CDADI et donne un aperçu de chaque point. Le Bureau convient qu'il sera important de donner une vue d'ensemble du mandat et des nouvelles sous-structures proposées au début de la réunion. Il est prévu d'avoir

un échange de vues avec Aleksandra OSZMIAŃSKA-PAGETT, Présidente du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, et avec Leyla KAYACIK, Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations.

POINT 6 – Date des prochaines réunions plénières et de la prochaine réunion du Bureau

15. Le Bureau discute des frais de déplacement engagés pour participer aux réunions du CDADI et planifie les dates des prochaines réunions comme suit :
- 9^e réunion plénière du CDADI : 18-20 juin 2024, Strasbourg ;
 - 7^e réunion du Bureau : 18-19 avril 2024, Bureau du Conseil de l'Europe à Paris ;
 - 10^e réunion plénière du CDADI : 26-28 novembre 2024, lieu à confirmer.

Annexe I

List of Participants / Liste de participant(e)s

BUREAU MEMBERS / MEMBRES DU BUREAU**FRANCE****Sophie ÉLIZÉON, PRÉSIDENTE****excusée**

Préfète de l'Ardèche, Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État

SWEDEN/SUÈDE**Erik ADELL HELLSTRÖM, VICE CHAIR**

Deputy Director, EU- and International Affairs Coordination, Division for Human Rights and Discrimination Issues, Ministry of Employment, Stockholm

CROATIA/CROATIE**Alen TAHIRI**

Director, Government Office for Human Rights and Rights of National Minorities, Zagreb

PORTUGAL**Cristina MILAGRE**

Researcher, Observatory of Roma Communities, AIMA – Agency for Integration, Migration and Asylum

UNITED KINGDOM / ROYAUME UNI**Georgia WOLFF**, Senior International LGBT+ Policy Adviser, Government Equalities Office, London, GT-ADI-SOGI Chair**INVITED SPEAKERS / INTERVENANTS****Manuel DEMOUGEOT**, ADI-ROM Chair /Président de l'ADI-ROM**Zahra NIAZI**, ADI-INT Vice-Chair / Vice-présidente de l'ADI-INT**Stephanie ÖNER**, PC/ADI-CH Chair / Présidente du PC/ADI-CH**SECRETARIAT / SECRETARIAT****Directorate General of Democracy and Human Dignity / Direction générale de la Démocratie et de la dignité humaine**Wolfram BECHTEL, Secretary of the CDADI, Anti-discrimination Department / Secrétaire du CDADI, Service de l'anti-discriminationCharlotte GILMARTIN, Co-Secretary of the CDADI, Anti-discrimination Department / Co-Secrétaire du CDADI, Service de l'anti-discriminationEleni TSETSEKOU, Secretary of the ADI-ROM, Head of Division of the Roma and Travellers Team / Secrétaire du ADI-ROM, Chef de division de l'Equipe Roms et des Gens du Voyage

Thorsten AFFLERBACH, Co-Secretary of the ADI-INT, Head of the Anti-discrimination and Cooperation Division / *Co-Secrétaire de l'ADI-INT Chef de la division Anti-discrimination et coopération*

Menno ETTEMA, No Hate Speech and Cooperation Unit, Directorate of Anti-discrimination / *Unité Non au discours de haine et coopération, Direction de l'anti-discrimination*

Evgenia GIAKOUMOPOULOU, Secretary of the GT-ADI-SOGI, Head of the SOGI Unit, Directorate of Anti-discrimination / *Sécretaire du GT-ADI-SOGI Chef de l'unité SOGI, Direction de l'anti-discrimination*

Ellsworth CAMILLERI, SOGI Unit, Anti-discrimination and Cooperation Division, Anti-discrimination Department / *l'unité SOGI, division Anti-discrimination et coopération, Service de l'anti-discrimination*

Petra NEUMANN, Seconded official, Legal advisor in CDADI Division, Anti-discrimination Department / *Mis à disposition, conseillère legal dans la division CDADI, Service de l'anti-discrimination*

Ljiljana STOJISAVLJEVIC, Assistant to the Secretary of the CDADI, Anti-discrimination Department / *Assistante au secrétaire du CDADI, Service de l'anti-discrimination*

Aida-Diana FARKAS, Assistant to the CDADI, Anti-discrimination Department / *Assistante au CDADI, Service de l'anti-discrimination*

Annexe II

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion du Bureau et adoption de l'ordre du jour
2. Développements depuis la 7^{ème} réunion plénière du CDADI
3. Aperçu des travaux à réaliser au cours de la période biennale 2022/2023 et au-delà
 - Mandat, y compris le nouveau projet de mandat
 - Plan de travail du CDADI
4. Élections, nominations, structures de travail et règles de remboursement
5. Préparation de la 8^e réunion du CDADI (5-7 décembre à Strasbourg)
 - i. Information sur l'état d'avancement des travaux du PC/ADI-CH
 - ii. Information sur l'état d'avancement des travaux de l'ADI-ROM
 1. Projet de CM/Rec pour l'égalité des femmes et filles roms et issues de la communauté des Gens du voyage
 2. Étude de faisabilité sur les politiques et pratiques de déségrégation et d'inclusion dans le domaine de l'éducation, y compris pour les enfants roms et issues de la communauté des Gens du voyage
 3. Présentation du projet INSCHOOL
 4. Programme de renforcement des capacités et outils soutenant la mise en œuvre du document CM/Rec(2020)2 sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques
 5. Rapport thématique de l'ADI-ROM sur l'éducation préscolaire
 - iii. Information sur l'état d'avancement des travaux de le GT-ADI-SOGI
 1. Troisième rapport d'examen thématique de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5
 2. État d'avancement de l'examen complet de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5
 3. Préparation de la rédaction d'une Recommandation sur l'égalité des droits des personnes intersexuées
 - iv. Travaux relatifs à la Recommandation CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre le discours de haine
 1. Étude sur la prévention et la lutte contre le discours de haine en temps

de crise

2. Examen des pratiques prometteuses au niveau national pour la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)16
3. Structure de travail sur le discours et le crime de haine

v. Information sur l'avancement des travaux de l'ADI-INT

1. Programme de renforcement des capacités et outils soutenant la mise en œuvre de la CM/Rec sur des politiques et une gouvernance multiniveau pour l'intégration interculturelle
 2. Progrès réalisés dans l'élaboration d'une compilation d'exemples de bonnes pratiques
 3. Progrès réalisés dans l'élaboration d'un Indice de gouvernance multiniveaux
6. Projet d'ordre du jour de la 8^{ème} la réunion du CDADI, en particulier échanges de vues avec
 7. Date des prochaines réunions plénières et du Bureau
 8. Autres questions

Annexe III

Échange de vues sur les futurs priorités et mandat du CDADI

Le 23 mars 2023

I. Ouverture de la réunion et introduction

1. Le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) a mené un échange de vues sur ses priorités et son mandat pour les années 2024-2027, par visioconférence à partir de Strasbourg, le 23 mars 2023.
2. Le Vice-Président du CDADI, Erik ADELL HELLSTRÖM, préside la réunion et rappelle qu'elle est organisée afin de permettre un échange de suggestions sur le programme de travail du CDADI et de ses sous-structures pour la période 2024-2027.
3. Hallvard GORSETH, Chef du Service de l'anti-discrimination, fournit des informations complémentaires sur le processus de développement du mandat pour les années 2024-2027. Il est rappelé que le quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des 46 États membres du Conseil de l'Europe se tiendra en mai 2023 à Reykjavik, Islande. Le Comité des Ministres a chargé la Secrétaire Générale de préparer un nouveau Programme et Budget pour l'Organisation, y compris les nouveaux mandats des comités intergouvernementaux pour 2024 – 2027.

II. Discussion des suggestions de modifications mineures pour la période 2024-2025

4. Le Vice-Président invite les membres du CDADI, les participants et les observateurs à exprimer, pendant la première partie de l'échange, leurs vues sur le mandat existant pour la période 2024-2025. Au cours de la discussion, les membres du CDADI, les participants et les observateurs apportent les contributions suivantes :
 - (i) globalement, les délégations expriment leur soutien continu au mandat existant pour 2024 - 2025 et suggèrent que seuls quelques changements mineurs soient apportés ;
 - (ii) il est également suggéré que le nouveau mandat du CDADI devrait comporter un lien avec la démocratie, par exemple dans l'introduction, afin d'exprimer explicitement l'importante contribution des travaux du CDADI au fonctionnement de la démocratie et à la participation des minorités à la vie publique ;
 - (iii) les délégations insistent sur la nécessité de poursuivre les activités sur le discours de haine. Suite à l'adoption de la Recommandation CM/Rec(2022)16 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre le discours de haine, le CDADI devrait continuer d'assister les États membres dans sa mise en œuvre, y compris par l'élaboration d'outils et l'analyse de bonnes pratiques. Les liens entre le discours de haine et les crimes de haine sont reconnus et des suggestions sont exprimées pour travailler à la mise en œuvre de la recommandation sur la lutte contre les crimes de haine dès qu'elle sera adoptée, c'est-à-dire probablement à partir de 2024;

- (iv) les délégations soulignent l'importance des travaux du CDADI dans le domaine de l'intelligence artificielle, de son potentiel dans la promotion de l'égalité – y compris entre les genres – et des risques qu'elle peut engendrer du point de vue de la non-discrimination (conjointement avec la GEC) et, en particulier, le projet de rédaction d'une recommandation du Comité des Ministres sur ce thème par un comité d'experts. Il a été suggéré que l'un des sujets à explorer pourrait être l'égalité d'accès à la technologie ;
- (v) l'importance de poursuivre les travaux dans le domaine de l'intégration interculturelle et de l'inclusion est soulignée. Ainsi, le Comité d'experts sur l'intégration interculturelle des migrants (ADI-INT) devrait poursuivre son travail sur le programme de renforcement des capacités et les outils d'intégration des migrants pour faciliter la mise en œuvre de la Recommandation CM (2022)¹⁰ sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle au niveau national, et mener des initiatives et des activités de sensibilisation pour favoriser sa diffusion et sa mise en œuvre. Son travail plus général sur les stratégies d'intégration serait également très utile et important pour les États membres ;
- (vi) les délégués se déclarent favorables au maintien des résultats attendus du GT-ADI-SOGI, comme prévu. Les activités en cours pour un examen complet de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et les examens thématiques, ainsi que le projet de recommandation sur l'égalité des droits des personnes intersexuées, sont importantes. Plusieurs délégations soulignent qu'elles aimeraient que le groupe de travail devienne un comité d'experts ;
- (vii) les délégations insistent sur la nécessité de poursuivre les travaux relatifs aux Roms et Gens du voyage, y compris par une contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique d'action du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025), la préparation d'un nouveau Plan stratégique d'action du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2026-2030), les activités en cours sur la promotion de l'égalité en faveur des femmes et filles des Roms et Gens du voyage et les visites et rapports thématiques ;
- (viii) les délégations et les participants soulignent également l'importance des activités du CDADI dans le domaine des minorités nationales et de la protection des langues minoritaires. Il est important de poursuivre les efforts actuels dans le cadre de l'élaboration d'une Recommandation du Comité des Ministres sur la participation politique active des jeunes issus de minorités nationales. Plusieurs délégations et le représentant du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires soulignent l'importance du travail intergouvernemental sur la protection des langues minoritaires et l'identification de bonnes pratiques dans les États membres, comme le prévoit l'actuel mandat. Évoquant les récents changements intervenus dans la composition du Conseil de l'Europe, plusieurs membres suggèrent d'abandonner le projet d'études sur le risque de discrimination et les obstacles à l'accès sans réserve aux droits induits par l'apatridie.

III. Discussion des suggestions pour le mandat de la période 2026 – 2027

5. Le Vice-Président invite ensuite les membres du CDADI, les participants et les observateurs à exprimer leurs vues sur les priorités et le mandat futurs pour la période 2026-2027. Au cours de la discussion, les membres du CDADI, les participants et les observateurs apportent

les contributions suivantes :

- (i) les délégations se déclarent favorables à une étude sur la discrimination intersectionnelle préparant l'élaboration éventuelle d'une recommandation du Comité des Ministres sur la question. Il s'agit d'une problématique importante qui touche à de nombreux domaines couverts par le mandat du CDADI. Il est proposé que la discrimination intersectionnelle soit également une composante des activités sur d'autres résultats attendus ;
- (ii) les délégations insistent sur la nécessité de poursuivre les travaux sur le discours de haine, notamment en continuant d'aider les États membres à élaborer des outils et à étudier les bonnes pratiques. Dès l'adoption du projet de recommandation du Comité des Ministres sur la lutte contre les crimes de haine, il est proposé que les résultats attendus mettent l'accent sur les pratiques prometteuses et les outils de mise en œuvre nationale par les États membres ;
- (iii) les délégations considèrent que la poursuite des travaux sur intelligence artificielle, l'égalité et la non-discrimination est importante et sous réserve de l'adoption d'une recommandation dans ce domaine, les outils facilitant la mise en œuvre par les États membres seraient opportuns ;
- (iv) les délégations se déclarent favorables à poursuite des activités plus générales de l'ADI-INT sur l'inclusion, notamment la préparation d'un document d'orientation pour des stratégies d'inclusion et le travail sur le concept et la méthodologie d'un outil d'apprentissage par les pairs et d'évaluation comparative des stratégies d'intégration. Elles proposent qu'il serait utile d'étudier la déségrégation, y compris la ségrégation spatiale et les autres formes de ségrégation, dans le cadre des politiques d'intégration interculturelle ;
- (v) elles proposent que le GT-ADI-SOGI élabore une nouvelle stratégie sur l'égalité de droits des personnes LGTBQ+ et analyse la discrimination et la violence motivées par l'expression du genre. Il est également suggéré d'étudier comment renforcer la participation sociale des personnes LGBTI dans différents domaines comme les sports, l'éducation et la démocratie ;
- (vi) la délégation se déclare favorable à la poursuite des activités de l'ADI-ROM, notamment la préparation d'un nouveau Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et Gens du voyage (2026-2030) et la préparation d'un rapport d'évaluation à mi-parcours de cette stratégie ;
- (vii) plusieurs délégations se déclarent favorables à une étude sur la collecte des données et des bonnes pratiques dans ce domaine en lien avec les droits des personnes appartenant aux minorités nationales et l'utilisation des langues régionales ou minoritaires ;
- (viii) un observateur propose également d'étudier la discrimination institutionnelle ou structurelle, qui est aspect pertinent pour plusieurs résultats attendus, ainsi que l'examen des évaluations d'impact, des plans et des obligations en matière d'égalité, la crise environnementale et son impact sur les groupes minoritaires ou défavorisés, ainsi que les sanctions dans les affaires de discrimination .

IV. Questions diverses et remarques finales

6. Le Vice-Président indique au Comité qu'un nouveau membre de l'ADI-INT doit être désigné avant la prochaine réunion de l'ADI-INT, les 4 et 5 mai 2023, et suggère de soumettre la proposition du Secrétariat pour approbation tacite par écrit. Aucune intervention n'est faite sur ce point.
7. Le Vice-Président remercie les membres, les participants et les observateurs pour les riches échanges sur l'élaboration du nouveau mandat du CDADI et de ses sous-structures.